

Projet d'établissement

Établissement d'accueil du jeune enfant Jardin d'enfants Educatif

l'établissement



Type et Nom de l'établissement : Jardin d'enfants - 216 allée des petites Maisons - 38410 Saint Martin d'Uriage

Nombre de places : 12

Nom de la structure gestionnaire : Mairie de Saint Martin d'Uriage

SIRET : 213 804 222 000 15

Cheffe de Pôle : Mme Maud Duchosal

Adresse : BP2 – Place de la Mairie – 38410 Saint Martin d'Uriage

Téléphone : 04 76 59 77 10 Mail : maud.duchosal@mairie-smu.fr

Date :

Cachet, signature

Introduction

1	Projet d'accueil.....	3
1.1	Les prestations d'accueil proposées.....	3
1.2	Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....	3
1.3	Les compétences professionnelles mobilisées.....	4
1.3.1	L'équipe et les intervenants.....	4
1.3.2	Le travail d'équipe.....	5
1.3.3	L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....	6
1.3.4	L'accueil des stagiaires et des apprentis.....	6
2	Le projet pédagogique.....	6
2.1	L'accueil.....	6
2.1.1	Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation.....	6
2.1.2	Pédagogie et aménagement de l'espace.....	8
2.2	Le soin.....	9
2.2.1	L'alimentation.....	9
2.2.2	Le sommeil.....	10
2.2.3	L'hygiène et les soins corporels.....	10
2.3	Le développement, le bien-être et l'éveil.....	10
2.3.1	Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique.....	11
2.3.2	L'égalité garçon – fille.....	13
3	Le projet social et le développement durable.....	13
3.1	Contexte socio démographique, géographique & historique.....	13
3.2	Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....	16
3.2.1	Partenaires de « sorties ».....	16
3.2.2	Partenaires institutionnels.....	17
3.3	Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....	18
3.4	Les actions de soutien à la parentalité.....	18
3.5	Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.....	19
3.6	La démarche en faveur du développement durable.....	19

Introduction

Se référant

- au code de Santé publique, Chapitre IV Établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans / section 3 / article R2324-16 à R2324- 48,
- à la circulaire de la CNAF PSU 2014-0019, 20219-005 et à l'IT 2022-126,
- aux décrets
- au décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles,
- au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,
- au décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État).

1 Projet d'accueil

1.1 Les prestations d'accueil proposées

Au sein du Jardin d'enfants, plusieurs accueils sont proposés :

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. (La notion de récurrence est associée à une régularité et non pas à une durée).

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents.

L'accueil est considéré comme urgent lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil. Exemples : difficulté inattendue nécessitant une réactivité immédiate, préconisation ASE, PMI, hospitalisation urgente, décès, ...

Cet accueil doit être limité dans le temps, (1 mois renouvelable 2 fois), pour permettre à la famille de s'organiser.

Toute situation particulière sera étudiée de manière collégiale entre le Relais Petite Enfance, la direction des structures et la responsable du service petite enfance.

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

Les modalités d'accueil d'enfant porteur de handicap sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

Les possibilités d'accueils proposés seront définies en concertation avec les besoins de la famille.

En fonction du besoin, (reconnaissance par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), un sur-encadrement peut être organisé pour faciliter l'intégration de l'enfant porteur de handicap.

Un soutien de la CAF peut être sollicité pour l'accompagnement et la mise en place de protocoles particuliers (aménagement des espaces, personnel supplémentaire, matériel spécifique, ...)

En fonction de l'état de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé pourra être mis en place (certificat médical à l'appui) en lien avec le Référent Santé Accueil Inclusif.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

Les références réglementaires se trouvent dans le décret 2021-1131 du 30 août 2021 et précisement pour :

- l'encadrement : Art R2324-46-4, Art R2324-42, Art R2324-43-1
- les infirmières / Puéricultrices : Art R 2324-40
- les EJE : Art R 2324-41
- le RSAI : Art R 2324-39
- la direction : Art R 2324-34 à 35

➔ L'encadrement du Jardin d'enfants répond aux taux d'encadrement d'1 professionnel pour 6 enfants

➔ La composition de l'équipe vise à respecter 40 % de personnel diplômé et 60 % de personnel qualifié

La direction de l'équipement est assurée par une directrice Éducatrice de Jeunes Enfants à 0,5 ETP

La directrice est garante de la mise en œuvre de la charte d'accueil du jeune enfant et du projet pédagogique.

La directrice assure :

- le management de l'équipe d'encadrement et d'entretien,
- l'accompagnement des enfants et de leur famille,
- la gestion administrative et financière de la structure,
- participe et anime la commission d'attribution des places.

La direction travaille en collaboration étroite avec la responsable du service petite enfance, les autres services municipaux et les autres directrices des crèches de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe est composée d'une équipe d'encadrement et d'une personne pour l'encadrement des locaux :

pour l'encadrement des enfants :

1 APU à temps non complet à 0,8 ETP

1 APU à temps non complet à 0,70 ETP

1 CAP « petite enfance » à 1 ETP

1 CAP « petite enfance » à temps non complet à 0,8 ETP

1 CAP « petite enfance » à temps non complet à 0,7 ETP

1 poste pour accompagnement spécifique d'enfants en situation de handicap à 1 ETP

pour l'entretien :

Une personne assure l'entretien quotidien des locaux hors heures de fonctionnement de la structure. Elle est à temps non complet à 0,25 ETP.

pour la restauration :

liaison chaude avec la restauration scolaire de la commune.

liaison froide avec la société « API » (mercredis et vacances scolaires).

L'ensemble de l'équipe représente un total de 7 personnes.

La fonction de **Référent Santé Accueil Inclusif** est assurée par la directrice adjointe, infirmière puéricultrice. Son temps de travail dédié à cette fonction est de 0,10 ETP pour l'ensemble des structures.

1.3.2 Le travail d'équipe

La communication:

L'accueil de l'enfant et de sa famille nécessite une bonne communication et une transmission orale et écrite des informations au sein de l'équipe. Cela induit une cohésion des pratiques éducatives. Plusieurs outils ont été mis en place par l'équipe pour se transmettre au mieux les informations.

Les différentes réunions :

Afin de réfléchir et de réajuster les pratiques communes, des temps formels sont organisés.

- *Réunions d'équipe* : L'ensemble de l'équipe argumente, réfléchit autour des pratiques, des projets et de l'organisation de la structure.
- *Journée pédagogique* : Sur une journée complète, l'équipe travaille et réfléchit sur les pratiques, les projets, l'aménagement de l'espace, l'organisation de la structure et des professionnels... Nous avons actuellement 3 journées pédagogiques dans l'année. C'est aussi des journées où l'équipe peut avoir une formation proposée par un intervenant extérieur sur un thème précis.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Analyse de la pratique : Une intervenante, « grandi Ose » intervient 10 heures par an, soit 5 séances de 2h en équipe complète. Les séances sont organisées le soir de 18h à 20h à raison d'une fois tous les 2 mois, 2 autres sur l'année sont organisées en « observation » en journée durée 1h30. Cela permet d'illustrer des cas pratiques.

Cette intervenant est Éducatrice de Jeunes Enfants et s'adresse à l'ensemble de la l'équipe, hormis la direction.

L'équipe de direction, en lien avec les autres directrices de structures, se voit aussi proposer des séances d'analyse de la pratique à raison de 6 séances de 1h30 tout au long de l'année. L'intervenante est psychologue.

En plus de ces temps d'analyse de la pratique, les agents bénéficient de formation au CNFPT ou en interne.

À l'occasion des journées pédagogiques des formations peuvent être dispensées (communication non violente, itinérance ludique, ...)

1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Tout au long de l'année, la structure accueille des stagiaires de différents cursus de formation. A la fois des stages d'observation dans le cadre des programmes de découverte des métiers aux collèges, des stages d'élèves éducateurs de jeunes enfant, formation CAP, ...

Des stagiaires en contrat de professionnalisation sont aussi accueillis. Dans ce cas, le stagiaire a la possibilité de découvrir les 3 structures d'accueil du jeune enfant de Saint Martin d'Uriage.

L'équipe forme ces futurs professionnels. Cet accueil amène un regard nouveau sur les formations et permet aux professionnels de réinterroger leurs pratiques. Cela permet aussi de valoriser les métiers de la petite enfance, de favoriser la création d'un réseau de professionnels.

2 Le projet pédagogique

2.1 L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

L'objectif principal du jardin d'enfants éducatif est d'accompagner les débuts de la **socialisation** et de tendre à l'**autonomie**, en respectant son **rythme** et de **ses besoins propres**.

Ceci dans un cadre **sécurisant** et **bienveillant**.

La préinscription, la commission, l'inscription

Le premier contact avec la famille a lieu lors de la préinscription de l'enfant. La directrice reçoit le ou les parents pour un temps d'échange durant lequel, nous essayons de comprendre au mieux la

demande des familles. A cette occasion, une visite de la structure est possible afin que parents et enfant, si possible, aient un premier aperçu du lieu qui va les accueillir.

La commission a lieu une fois par an (2 le cas échéant) afin d'attribuer les places disponibles aux familles pré-inscrites.

Un deuxième rendez-vous a lieu lors de l'inscription définitive, et de la mise en place de la période d'adaptation de l'enfant.

Un contrat est ensuite établi entre la structure et la famille.

L'adaptation

L'adaptation est un temps d'accueil de l'enfant avec ses parents. C'est le premier lien avec l'équipe et le lieu.

Cette période d'adaptation est nécessaire pour favoriser l'arrivée au jardin d'enfants.

Ce temps est organisé avec les parents lors de l'inscription définitive. Lors de la première rencontre, parents et professionnels échangent sur les habitudes de vie pour mieux connaître les besoins de l'enfant et adapter la prise en charge individuelle. Le professionnel présente le fonctionnement de la structure à la famille pour offrir à la famille une vision du quotidien de leur enfant. Le professionnel veille à transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe afin de garantir une continuité dans la prise en charge de l'enfant

Il est demandé aux parents de rester 2h avec l'enfant lors de la première visite. Ainsi il va pouvoir rencontrer les professionnels et faire connaissance avec les enfants et la structure.

De plus ce temps permet de remplir une fiche d'accueil détaillant les habitudes et la culture de l'enfant.

Le planning s'effectue donc de la façon suivante :

- L'enfant est accueilli 2h avec un ou ses deux parents.
- L'enfant reste 2h seul .
- Matinée et ajout du repas .
- Matinée et ajout du repas et de la sieste .
- Puis journée complète .

Ce temps pourra être prolongé selon les besoins de l'enfant .

Ce temps est fondamental pour instaurer une relation de confiance entre les familles, l'équipe et l'enfant.

Un « **mur des familles** » est mis en place en début d'année (après transmission de photos apportées, regroupant les proches de l'enfant). Ce support permet à l'enfant de se rassurer et d'échanger avec les autres enfants (communication, présentation...).

Un mur des doudous : le doudou est un objet transitionnel qui permet à l'enfant d'avoir un repère « matériel » entre sa maison et son lieu de garde.

Ce « mur » en tissus , constitué de pochettes individuelles, offre aux enfants la possibilité de ranger leur doudou (et tétine) au cœur de la pièce de vie, d'être réconforté si besoin, et de s'en détacher progressivement.

L'accueil du matin et du soir : Séparations

Les professionnels accueillent les enfants et leurs familles dans le hall d'entrée ou dans la pièce de vie unique du jardin d'enfants éducatif.

Un temps de « jeu libre » (sous le regard bienveillant des professionnels) est proposé de 8h00 à 9h30. Durant cet accueil, un temps d'échanges dit « de transmission » entre la famille et l'équipe est effectué. Il est primordial.

En effet, les informations recueillies vont permettre à l'équipe d'adapter la journée de l'enfant. Il s'agit d'éléments sur son bien-être, son sommeil, sur des changements ou d'autres informations utiles. Ces échanges favorisent une continuité éducative entre le jardin d'enfants éducatif et la maison. Lors de la séparation, nous accompagnons les enfants qui en ont besoin à dire au revoir à leurs parents. Nous entourons ce moment par des paroles et des gestes adaptés à chacun. L'objet transitionnel, la sucette et/ou le doudou, peuvent être utilisés pour réconforter l'enfant.

Au cours de la journée, les professionnels notent sur une feuille de transmission individuelle toutes les informations utiles concernant l'enfant. Il s'agit de raconter sa journée en parlant du repas, du sommeil mais aussi des activités faites et des anecdotes.

2.1.2 Pédagogie et aménagement de l'espace

Le jardin d'enfants éducatif est composé d'une pièce de vie unique et polyvalente, d'un dortoir, d'une salle de bain et d'une « tisanerie » qui sert d'espace à réceptionner, préparer et distribuer les repas. Nous bénéficions d'un grand jardin (plus un jardin potager) et d'un espace sous préau. En période estivale, il nous arrive d'effectuer l'accueil en extérieur afin de profiter de la fraîcheur matinale.

L'écoute est une pratique que les professionnels utilisent pour prendre en charge chaque enfant de façon individuelle. Les enfants ont la capacité de s'exprimer. Pour les plus jeunes, les pleurs, les vocalises ont une signification que les professionnels décryptent pour répondre aux besoins. Mais il s'agit aussi de percevoir les réactions de l'enfant, les signes corporels, les modes de communication comportementales (morsures, griffures, tapes,...). Ils nous indiquent l'état de l'enfant que ce soit la fatigue, la faim ou, l'éveil, l'envie de jouer et d'interagir, de communiquer. Lorsque l'enfant commence à acquérir la parole, l'écoute attentive et le dialogue sont importants pour favoriser l'expression et le développement du langage. L'observation est un outil primordial dont disposent les professionnels pour percevoir ce que renvoient les enfants et qui informe sur leur état mais aussi leur stade de développement.

L'observation est aussi une source d'échange entre les professionnels afin d'adapter les pratiques et renforcer la cohésion d'équipe. Le croisement des regards de l'équipe pluridisciplinaire apporte une vision globale du développement de l'enfant.

La curiosité permet à l'enfant de découvrir son environnement et grandir. Les jeux proposés et les activités vont permettre d'aiguiser cette curiosité. A l'aide de l'écoute, de l'observation et des connaissances, l'équipe propose des temps adaptés par petit groupe ou de façon collective pour favoriser l'éveil de chaque enfant.

L'environnement est créé de telle sorte à offrir aux enfants les conditions favorables à son évolution. Ainsi, la pièce de vie est aménagée à leur hauteur et les professionnels se posent à leur niveau. L'enfant est un être doté de capacités et avide de connaissances. Par sa curiosité, il va découvrir le monde qui l'entoure. En tant que lieu d'accueil de la petite enfance, nous apportons à l'enfant les outils pour lui permettre de grandir dans les meilleures conditions. L'aménagement de l'espace a été créé de telle sorte à favoriser la mise en place du jeu libre, des activités dirigées, mais aussi de permettre à l'enfant d'observer et de rêver.

Dans toutes les activités d'éveils, les professionnels adoptent différentes attitudes et postures :

« Jouer avec » : Il s'agit par ce positionnement de participer avec l'enfant à un jeu, une activité et l'encourager dans son développement.

« Faire jouer » : Cela équivaut à proposer et accompagner l'enfant dans des activités avec des règles précises.

« Donner à jouer » : Créer un environnement propice au jeu.

« Laisser jouer » : Dans cette posture, le professionnel peut observer l'enfant dans le jeu et repérer ses évolutions. C'est également pour l'enfant le moment de jouer en toute autonomie et sérénité grâce à la présence et le regard de l'adulte.

2.2 Le soin

C'est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie de l'enfant.

L'acquisition de la propreté est amenée dans le respect de la maturation physiologique et psychologique.

L'enfant doit être prêt. L'apprentissage de la propreté est abordé avec les parents.

Plusieurs passages aux WC sont proposés dans la journée pour limiter les fuites. Progressivement l'enfant apprend à demander de lui-même.

Le change est accompagné d'une communication rassurante pour le bien-être de l'enfant. Il permet de répondre aux nécessités d'hygiène du quotidien.

Avant la sieste, l'enfant est invité à prendre une panière avec son étiquette à son prénom et se déshabiller (l'adulte est là pour aider si besoin). Il apprendra dans le temps à développer son autonomie.

2.2.1 L'alimentation

La restauration est assurée par deux sources différentes : les repas sont livrés par un établissement privé en liaison froide, avec la société « API » les mercredis et vacances scolaires, et en liaison chaude par le restaurant scolaire se situant à 150 mètres du jardin d'enfants éducatif, les repas sont également livrés.

Ils sont élaborés en lien avec une diététicienne et le responsable du restaurant scolaire.

Les menus sont affichés à l'entrée afin que les parents puissent équilibrer le repas du soir.

Les enfants s'installent à table sur du mobilier adapté vers 11h30.

Le groupe d'enfants est réparti sur 2 petites tables séparées à raison de 6 enfants par tables .

Les professionnelles s'installent avec les enfants et partagent leur propre repas en leur compagnie. Ceci est un choix du projets pédagogique, pour développer un moment convivial et d'échange (accompagner l'enfant tout au long du repas, aider si besoin, comparer nos assiettes...).

Avant de servir les assiettes, le plat est présenté aux enfants. Petit à petit, ils sont sollicités pour se servir seul, ainsi ils sont responsabilisés et gagnent en autonomie.

Les enfants sont encouragés à goûter chaque plat mais ne sont pas forcés de manger. C'est en ce sens qu'ils renforcent diverses règles de vie en collectivité durant ce temps.

Le repas est un moment essentiel dans la socialisation de l'enfant, c'est un moment convivial d'échange de découverte où les interactions, les échanges et le dialogue sont privilégiés. l'enfant apprend à dire : « merci », « s'il te plaît », à attendre son tour et commence à se servir seul.

Le goûter se déroule en général aux environs de 16h, dans les mêmes conditions que le repas, parfois dans le jardin.

En fin de repas, l'enfant se débarbouille seul ou avec l'aide de l'adulte.

2.2.2 Le sommeil

Après le repas, le temps de jeu libre et de change sont des repères temporels qui annoncent la sieste.

Afin de préparer les enfants au coucher, un temps calme est proposé (musique douce, une petite histoire, petits auto-massages du visage...), sans oublier, selon les habitudes de chaque enfants : objet transitionnel (doudou, sucette).

Le dortoir est une pièce unique (agrandie par un rideau occultant) où sont mis en place les 12 couchettes. Une sieste est proposée après le repas pour tous, au minimum un temps de repos.

Le rythme de chacun est respecté.

L'enfant retrouve son doudou, sa sucette, son lit ainsi que son étiquette qui détermine sa place, même s'il ne vient pas tous les jours. Chaque enfant dispose de son lit qui peut être partagé en alternance pour ceux qui ne viennent pas tous les jours. Les lits sont personnalisés avec des étiquettes (prénom + animal associé) que l'enfant retrouve aussi sur la panière qui sert à ranger ses vêtements avant la sieste.

Les enfants font une seule sieste l'après-midi.

L'équipe prend le temps de coucher chaque enfant et si cela est nécessaire, reste près de lui le temps qu'il s'endorme.

Le temps de la sieste prépare au sommeil du soir. Il régule la nervosité de l'enfant. Il est un élément indispensable à son développement, il est source d'énergie et de croissance.

Une professionnelle reste tout au long de la sieste dans le dortoir afin de rassurer par sa présence et parer au moindre petit cauchemar éventuel.

Afin de respecter au mieux le rythme de chaque enfant, les premiers réveillés sont levés discrètement, puis une fois changés et habillés, une récréation ou un temps à la ludothèque est proposé afin de respecter la quiétude des autres. Nous bénéficions aussi d'un petit espace aménagé ludique (hall d'entrée) sans oublier le plateau avec les verres individuels pour penser à bien s'hydrater tout au long de la journée !

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Dans la salle de change, le mobilier est adapté, avec des escaliers pour monter sur le tapis de change et des toilettes d'enfants, ce qui favorise leur autonomie.

Pour que l'enfant se sente en sécurité, le professionnel prend le temps de lui annoncer le soin qui va suivre. Le change, au-delà d'un geste d'hygiène et de confort, est un moment d'échange: le professionnel explique à l'enfant, les soins qu'il va lui prodiguer. L'enfant est sollicité pour être acteur de ce moment en fonction de ses capacités et devenir plus autonome.

En ce qui concerne l'acquisition de la propreté, les parents, en tant que premier éducateur de leur enfant, sont à l'initiative de cette étape. Dans un souci de continuité éducative, l'équipe lui proposera également le pot ou les toilettes.

C'est une période importante qui doit se faire en douceur.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

Le développement des compétences psychosociales :

L'équipe accompagne au quotidien la gestions des émotions avec professionnalisme et bienveillance.

Quelque soit la météo nous proposons systématiquement un temps de jeu à l'extérieur sous couvert des recommandations de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

L'enfant est accueilli de façon individualisée. La structure participe à l'inclusion d'enfants en situation de handicap et est formé pour en accueillir , avec une embauche d'une personne en renfort si besoin.

A l'arrivée , les professionnels parlent à l'enfant le rassure et lui apprennent à dire bonjour (aux copains et aux adultes présents).

Les informations importantes transmises par la famille sont notées afin que toute l'équipe puisse être au courant.

Au départ de l'enfant,les éléments importants de la journée sont transmis aux parents (ou personne venant le récupérer) .

La directrice reste disponible pour recevoir sur rendez-vous les parents qui le désirent pour faire le point sur la vie de enfants au Jardin d'enfants ou en cas de besoins spécifiques.

Journée type :

De 8h00 à 9h00 environ : accueil des enfants.

9h30 : regroupement, histoires, contes ...

10h00 : passage collectif aux toilettes change, lavage des mains.

10h15 : chansons et comptines.

On s'hydrate avec un verres d'eau (individualisé), un plateau nous accompagne en extérieur si besoin.

10h30 : ateliers divers, récréation (et/ou en alternance).

11h30 : passage aux toilettes, lavage de mains puis repas.

12h30 : changes, préparation à la sieste. Jeux libre et temps calme.

13h00 : sieste.

14h30 : lever progressif des enfants.

15h00 : jeux en extérieur ou ludothèque ou hall aménagé.

16h00 : goûter.

16h30 : premier départ pour les uns, jeux calmes ou activités, histoires pour les autres.

17h50 : derniers départs.

18h00 : fermeture de la structure.

2.3.1 Le jeu, les activités et l'approche culturelle et artistique

Le jeu est une activité fondamentale dans la vie de l'enfant qui doit en être acteur. Il est le principal mode d'apprentissage.

Des activités correspondantes aux différents besoins et capacités de l'enfant sont proposés quotidiennement : ateliers artistiques, motricité, éveil musical, activités autour du langage,... Les enfants ont le choix de leurs activités, elles ne sont pas imposées. Plusieurs possibilités s'offrent à eux.

Les jeux libres, spontanés

Laisser les enfants jouer librement leur permet de se construire, de grandir et de développer leur autonomie. Ils peuvent imiter et rejouer à souhait des situations de leur quotidien. De nombreux jeux et des espaces définis sont à disposition des enfants. La salle est agencée en plusieurs petits espaces dédiés à certains types de jeux (symbolique, assemblage, ...) de manière à ce que chaque enfant puisse s'installer avec le jeu qu'il souhaite.

Des espaces de jeux « repères » sont en place afin que les enfants retrouvent chaque jour leurs jeux thématiques. une partie des jeux est entreposée dans des boites accessibles en jeux libres avec la photo collée sur celles-ci. Les enfants peuvent ainsi jouer, puis ranger plus facilement.

L'adulte est présent et réponds si besoin aux sollicitations de l'enfant tout en restant observateur.

Objectifs et moyens pédagogiques :

Les différents projets de la structure se développent autour :

- De la socialisation.
- De l'accompagnement à l'autonomie et à la gestion des émotions.
- Du développement du langage.
- De l'apprentissage de la propreté.
- De l'éducation motrice, éveil sensoriel...

D'autres espaces changent tout au long de la journée pour créer un intérêt nouveau.

Les activités dirigées

Un cadre est établi lors de la mise en place d'un jeu ou d'un atelier. La présence de l'adulte est indispensable pour expliquer les règles, le fonctionnement et pour accompagner l'enfant dans ses découvertes. Ces activités contribuent aussi à l'apprentissage des règles de vie en groupe : la présence de l'autre, la patience, le respect...

Le droit à l'oisiveté

L'aménagement de l'espace laisse aussi la possibilité à l'enfant de « ne rien faire ». Ce temps de rêve et d'observation est indispensable à l'enfant pour son développement. Avec des journées rythmées et parfois intenses, il est important que l'enfant puisse « se poser » et « se reposer » quand il le souhaite.

Une petite cabane en bois faite « maison » ainsi que l'espace canapé /lecture servent à ces temps calmes.

Le jardin d'enfants éducatif est un lieu collectif au sein duquel les enfants sont amenés à partager les « jeux » mais aussi l'attention des professionnels. C'est un espace de socialisation où chacun apprend à découvrir son environnement et rencontrer les autres sous le regard bienveillant des professionnels.

Les temps festifs

Ces temps exceptionnels ponctuent la plupart des périodes de fête de l'année. Ce sont des moments conviviaux, d'échanges et de partage entre enfants et professionnels. Les parents peuvent être invités à participer.

- Le goûter de Noël : Les parents sont invités à partager un moment avec leur enfant et les professionnels pour déguster les spécialités amenées par chacun.

- Le repas de Noël : Autour d'une table, enfants et professionnels savourent ensemble le repas de Noël.

- La chandeleur : la pâte à crêpes est préparée avec les enfants puis cuite durant la sieste. La dégustation au moment du goûter est très appréciée !

- Le Carnaval : C'est l'occasion pour tout le monde de se déguiser et de défiler dans les rues de la commune.

- Fête de fin d'année ou kermesse : Un après midi festif d'échanges entre parents, enfants et professionnels sur l'année qui se termine. Photos, chansons, différents ateliers sont proposés et/ou petits spectacles peuvent être partagés.

2.3.2 L'égalité garçon – fille

L'égalité et la charte d'accueil du jeune enfant suppose que tous les enfants soient traités et stimulés de la même manière, peu importe leur genre (fille ou garçon). L'égalité suppose aussi que tous les enfants ont les mêmes droits et les mêmes possibilités dans la vie.

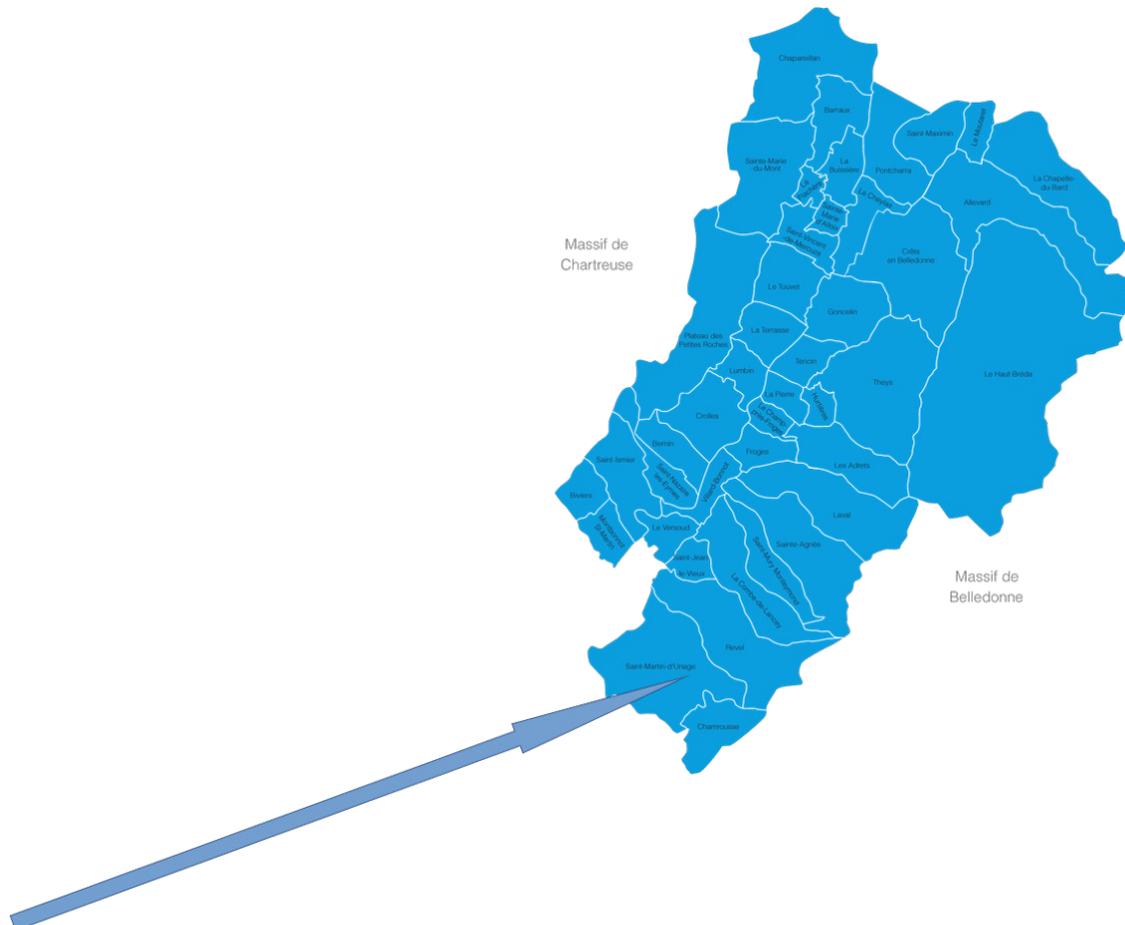
Aucune limite, ni possibilité de jeux ou d'activité n'est proposée ou orientée en fonction du genre.

Les espaces de jeux sont organisés indépendamment du genre, mais plutôt par thèmes, fonction, (symbolique, construction, ...)

3 Le projet social et le développement durable

3.1 Contexte socio démographique, géographique & historique

Le contexte géographie et institutionnel est en cours de changement. En effet, le service Petite Enfance va être transféré à la Communauté de Commune Le Grésivaudan.



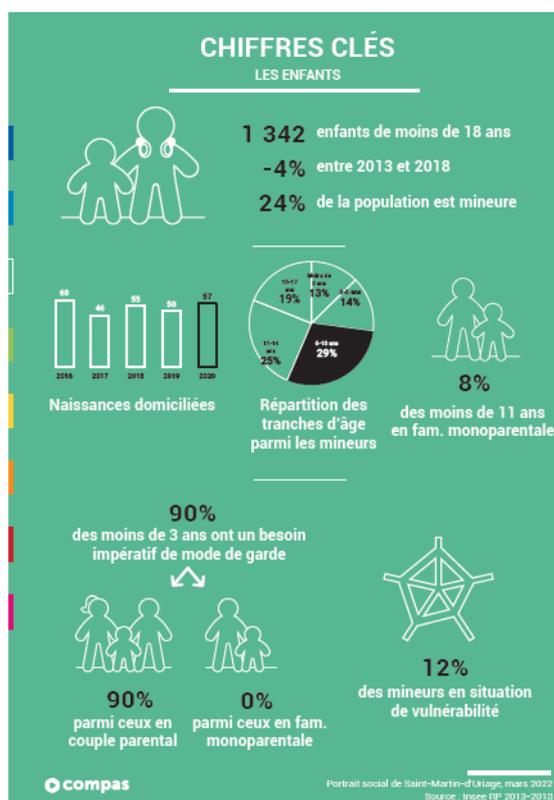
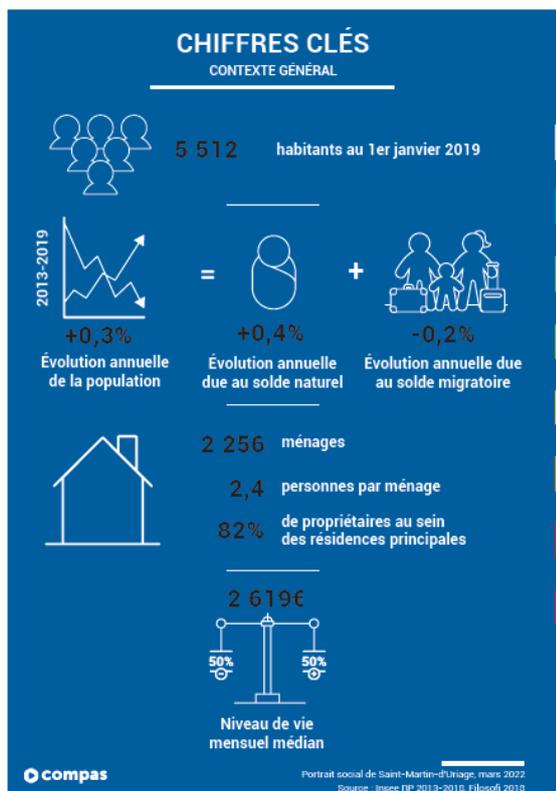
Le contexte territorial va donc être plus large. Aussi les projets d'établissement vont évoluer afin de s'inscrire dans le projet politique « petite enfance » de la Communauté de Commune Le Grésivaudan.

Une analyse des besoins sociaux a été réalisée par le cabinet Compas en mars 2022 pour le CCAS de la Commune de Saint Martin d'Uriage. (Les chiffres de l'étude sont ceux de l'INSEE - 20218/2019)

Une synthèse va être présentée ici. (Le rapport du cabinet Compas est disponible si besoin)

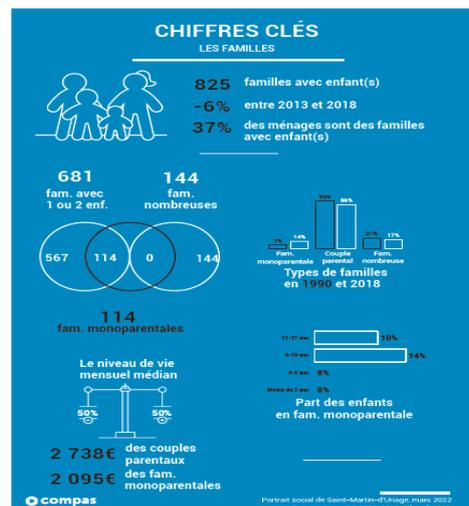
Saint Martin d'Uriage est situé à l'extrémité de la Communauté de Commune Le Grésivaudan. Le bassin de vie est composé de 11 communes.

Saint Martin d'Uriage est une petite commune, rurale, thermale et touristique de 5510 habitants en 2019, située à 15km de Grenoble. C'est l'une des 3 communes les plus peuplées du bassin de vie.



Fait remarquable à Saint Martin d'Uriage, le nombre de familles avec enfants est en baisse -6,4 % entre 2013 et 2018 contre +0,3 % pour la France métropolitaine. Les familles monoparentales sont assez peu représentées entre 13 et 16 % contre 33 % au niveau National. Les couples parentaux représentent 86 % de l'ensemble des familles. 87,4 % des couples parentaux sont bi actifs. A cela s'ajoute que 83 % des actifs travaillent hors de la commune.

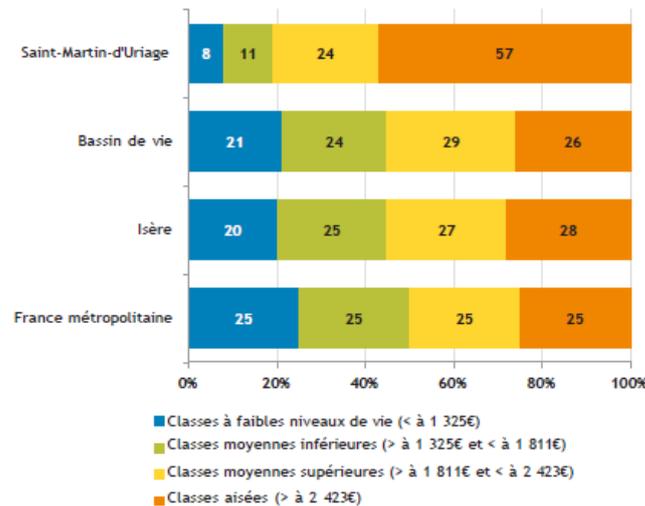
→ le besoin de garde des enfants de moins de 3 ans est important



Saint Martin d'Uriage se caractérise par un niveau de vie élevé 2619€ de niveau de vie mensuel médian contre 1811€ au niveau national. 57 % de la population est dite de classe aisée, contre 25 % au niveau National.

Répartition des populations par classe de niveaux de vie

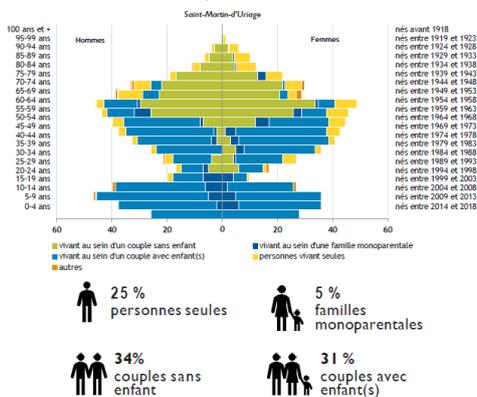
Source : Insee, Filosofi 2018 - Traitements © Compas



Parallèlement à cela, la population est vieillissante.

Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2018 - Traitements © Compas



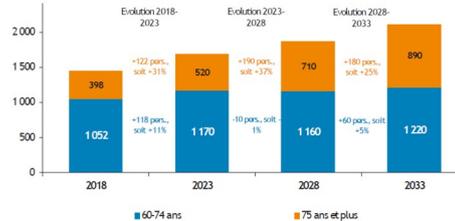
LES SÉNIORES ET LE VIEILLISSEMENT

compas

Une augmentation des séniors qui devrait se poursuivre dans les années à venir, particulièrement chez les 75 ans et plus

Évolution des personnes âgées de 60 ans et plus à l'horizon 2033

Source : Insee, RP 2018 - Traitements & projections © Compas



D'ici 2033 :
+ 670 habitants
âgés de 60 ans
et plus à Saint-
Martin-d'Uriage

Enfin, concernant la typologie des logements, 84 % des logements sont des résidences principales avec une superficie supérieure à 100 m².

Compte-tenu des prix des marchés financiers, l'accession à la propriété est complexe à Saint Martin d'Uriage pour des revenus modestes

Compte-tenu de ces éléments de contexte :

✓ Le nombre de places en accueil collectif (72 places) est suffisant et adapté aux caractéristiques de la population. → évolution avec le transfert à la Communauté de Commune Le Grésivaudan ?

✓ La population étant vieillissante et l'accès à la propriété étant difficile → le nombre de places sera de garder devra être régulièrement évalué

3.2 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.

3.2.1 Partenaires de « sorties »

L'idée est de rompre le rythme maison/jardin d'enfants/maison. Cela permet également de découvrir l'enfant autrement que dans le quotidien de la structure. Pour des raisons de sécurité, il y a plus d'adultes présents ce qui favorise des relations privilégiées et créer un climat de sécurité propice à la découverte.

Ces moments privilégiés tiennent à cœur l'ensemble de l'équipe qui n'hésite pas à s'investir dans l'intérêt des enfants.

Les activités et sorties à l'extérieur de la structure :

Le jardin d'enfants éducatif, de par sa situation géographique « centrale » est bien situé, ce qui facilite l'accès au gymnase, à la bibliothèque, à la résidence « autonomie » des personnes âgées.

De nombreuses sorties et partenariats ont organisées en seconde partie d'année :

- partenariat sur des thématiques culturelles et pique-nique avec la crèche de Chamrousse.
- sortie à la ferme.
- sortie à la boulangerie.
- visite de la caserne des pompiers de secteur (Vaulnavey-le-Haut).
- participations à certains festivals selon les années...

Voici quelques exemples détaillés de sorties et partenariats :

La bibliothèque

Un planning est établi en début d'année pour organiser les séances en alternance au jardin d'enfants éducatif et à la bibliothèque. Ces temps permettent un renouvellement régulier des livres empruntés, des lectures thématiques (par saisons, personnage « loup »...).

La ludothèque

Cet espace, attenant à notre structure, fait parti du fonctionnement du jardin d'enfants éducatif depuis son ouverture en 2003. En effet, notre pièce de vie unique (séparée du dortoir par un rideau occultant) ne permet pas de préserver le sommeil des enfants ayant un besoin plus important que d'autres. Par mauvais temps, il est nécessaire de pouvoir mener une partie du groupe dans cet espace, qui offre de surcroît un espace de jeu varié.

En effet, les nouveaux jeux favorisent la curiosité des enfants et permet de diversifier les outils pédagogiques.

Le festival « p'tits mots, p'tits mômes » ou « d'un bout à l'autre »

Ces spectacles adaptés aux jeunes enfants favorisent une ouverture culturelle et artistique. C'est l'occasion de sortir de la structure, de découvrir un nouveau lieu ou d'accueillir un spectacle au sein de nos propres structures et de profiter d'un bon moment.

Les sorties à la ferme

Cette sortie permet la confrontation entre le réel et l'imaginaire. Lors de lectures ou de jeux (puzzles...) cette thématique revient souvent dans le quotidien.

Toute l'équipe éducative participe à ce projet. Ces sorties exceptionnelles apportent une découverte des lieux, des animaux et des activités de la ferme.

L'école

Une passerelle éducative a été mise en place pour permettre aux futurs écoliers de Saint Martin d'Uriage, d'aller dans leur nouvelle école et de participer à un temps de classe. Ce partenariat s'organise sur plusieurs matinées pour permettre à chacun d'y aller une fois.

Le parc du château de Vizille

Cette sortie est parfois organisée en fin d'année. C'est un moment convivial avec beaucoup d'interactions et d'échanges entre enfants, parents et professionnels. L'intérêt est également d'aller à la rencontre des animaux du parc. Tout le monde partage un pique-nique suivi d'un temps calme, des temps de jeux, de chansons et des rires.

3.2.2 Partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels sont essentiellement le Département avec le service « Protection Maternel Infantile », la MSA et la CAF.

Une grande partie du partenariat est financier, notamment dans les conventions de prestations de service Unique versées par la CAF, et les appels à projets divers.

Pour autant, les conseillers CAF sont de réels soutiens et de très bons accompagnants pour la mise en place de projets, de réflexions autour des modes d'accueils ...

Le service PMI, au-delà du service de contrôle de la structure est aussi un interlocuteur avec qui des échanges autour de l'accompagnement éducatif sont qualitatifs et permettent d'améliorer les conditions d'accueil.

3.3 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

La réunion de rentrée

A chaque rentrée, nous proposons aux familles, une réunion réunissant le personnel et les parents. A cette occasion, nous présentons notre projet dans ses grandes lignes, nous évoquons le quotidien avec les enfants, et nous informons les familles sur les divers temps forts de l'année à venir. C'est un moment d'échanges et de partages important.

Lors de cette réunion les parents élisent leurs représentants.

Le conseil d'établissement

Une fois par an, les parents délégués, les directrices du multi-accueil, la coordinatrice ainsi qu'un élu à la petite enfance se réunissent afin de faire le point et d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement. C'est un temps où les parents sont invités à exprimer leurs satisfactions et à faire des propositions sur des points qu'ils aimeraient voir évoluer.

La participation aux temps festifs

Plusieurs fois par an nous convions les parents à des temps festifs : A l'occasion des fêtes de fin d'année, lors d'une grande journée au parc de Vizille, ainsi qu'en fin d'année scolaire.

3.4 Les actions de soutien à la parentalité

Le jardin d'enfants éducatif est ouvert aux propositions des parents qui souhaitent participer à la vie collective.

Il peut s'agir d'accompagner les enfants lors des sorties ou de nous faire profiter de leurs talents (faire de la musique ou de la cuisine par exemple).

Tout est à créer ou à imaginer ensemble, dans l'intérêt de l'enfant.

Nous évaluons les besoins et la demande lors de la réunion de parents au premier trimestre.

Au cours de l'année, nous proposons de participer aux différents ateliers, manifestations, fêtes organisés, afin de mieux nous connaître et de partager ensemble des moments conviviaux.

- L'équipe propose régulièrement tout au long de l'année. des temps de soutien à la parentalité lors de « cafés des parents » . Ce café offre un espace convivial, d'écoute et d'accompagnement. Il peut permettre de dénouer des situations du quotidien et de restaurer la confiance parentale.
- Une bonne communication entre les parents et les professionnelles est primordiale pour une bonne continuité éducative.
- Les transmissions sont indispensables.
- Elles nous permettent d'accompagner l'enfant en cas d'événements ou de changements pouvant impacter son bien être et ses habitudes (déplacement professionnelle, déménagement, grossesse, divorce ...).

Des thématiques peuvent être proposées, à la demande des familles ou d'après les observations sur le terrain.

Les professionnelles de l'équipe assurent ce temps sous forme de roulement, cela permet de diversifier les échanges.

3.5 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

L'accueil d'un enfant dans la structure sera favorisé dans la mesure où un des responsables légaux est inscrit dans un processus de réinsertion vers l'emploi.

Un rendez-vous devra être sollicité avec la directrice de la structure, en lien avec la responsable du service Petite Enfance, pour ajuster les modalités d'accueil aux besoins de la famille.

3.6 La démarche en faveur du développement durable

Le service Petite Enfance s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les activités manuelles sont largement réalisées avec du matériel de récupération, pas de commande en surplus, les quantités sont ajustées aux besoins.

Au niveau de la restauration et des achats alimentaires, cela passe en partie par la cuisine centrale qui a obtenue en 2025 le label « Ecocert en cuisine » niveau 2.

Depuis 2025, les couches sont d'origine française.